



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Réalisation d'une vidéo de valorisation de projets
accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Le marché porte sur la réalisation de vidéos de valorisation de projets accompagnés par l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez :

- deux vidéos de format long (3 à 4 minutes maximum), conçue pour une diffusion sur les sites internet,
- et plusieurs capsules vidéo (45 secondes) extraites des deux vidéos principales pour une diffusion sur les réseaux sociaux.

Les informations techniques sont décrites dans l'annexe technique jointe à la présente consultation.



Les prestations devront **être exécutées et finalisées au plus tard 1^{er} décembre 2025.**

Le contrat sera conclu pour une durée de **3 mois** à compter de sa notification.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre sont les suivants :

Thème	Détails	Note maximale
Proposition	Qualité de l'approche méthodologique (approche artistique et originalité) présenté dans la note et cohérence des références présentées.	40
Prix	Prix forfaitaire pour 2 vidéos principales (4') et 5 capsules (45'') Indiquer le prix unitaire d'une vidéo principale et d'une capsule.	30
Délais	L'ensemble de la mission devra être achevée et validée pour le 1 ^{er} décembre au plus tard.	30
TOTAL		100

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent **document de consultation** et son **annexe technique**, datés et signés.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant forfaitaire pour deux vidéos long format (4') et cinq capsules (45'')

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Important : le **montant unitaire par capsule supplémentaire** sera indiqué dans le devis proposé.

Le budget prévisionnel pour cette mission est estimé à 7 000€ TTC maximum.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations.



Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 20% sera versé après la réunion de lancement sur présentation d'une facture.
- Le solde de 80% sera versé à la remise de l'ensemble des vidéos sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 22 septembre 2025 – 8h00 (dernier délai).

par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document de consultation renseigné et signé
- ✓ L'annexe technique datée et signée
- ✓ Le book numérique présentant un travail similaire à celui demandé
- ✓ Descriptif des matériels proposés et des moyens humains
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé par type de dépenses (réunion, repérage, tournage, montage, ...) devra indiquer le nombre de jours de travail et le coût correspondant. Ce prix doit comprendre l'intégralité des coûts.
- ✓ une note méthodologique :
 - démontrant une bonne compréhension de la demande,
 - décrivant la vision des prises de vues nécessaires,
 - incluant une description de son projet pour répondre à la commande
 - précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du **Directeur**
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez